

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 485 accordant un congé sans- solde de trois mois à M 10 Rivaud

n° 485

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 mai 1950

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro  
1 mai 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 235 en date du 24 mars 1945 I relatif h l'organisation et au recrutement du 11 personnel' auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

**Vu** la décision n » 575 du 23 mai 1949 recrutant. M Kivaud (Emilienne) en qualité de secrétaire auxiliaire de 3° catégorie de l'Administration locale,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Un congé sans solde, de trois mois, pour convenance personnelle, est accordé à Mmc Rivaud (Emilienne), secrétaire auxiliaire, 33 catégorie.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général  
B.

**CHAMBOREDON**